

COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON DE SEINE-MARITIME



<http://badminton76.fr>

<p>Interclubs Néo et Néo+ de Seine-Maritime (Néo76 et Néo76+)</p>	<p>Adoption : 10/10/2025</p> <p>Validité : permanente</p>
	7 pages

Préambule

Les Interclubs Néo76 et Interclubs Néo76+ ont pour but de promouvoir la pratique du badminton en compétition chez les cadets et adultes, non compétiteurs ou néophytes classés P11 max dans les 3 disciplines en leur permettant de jouer des matches à leur niveau lors de chaque rencontre.

Cette compétition vise à :

- faciliter les échanges entre clubs proches géographiquement ;
- permettre aux joueurs pratiquant traditionnellement en loisir une première approche de la compétition, en toute liberté et convivialité ;
- favoriser la pérennité des adhésions au sein des clubs ;
- affirmer et renforcer la mixité dans la pratique du badminton.

La compétition se déroule en plusieurs rencontres (4 à 6 pour chaque équipe selon le nombre d'équipes d'une poule). La première rencontre peut être jouée à partir d'une date définie par l'organisation ne pouvant être antérieure au 15 janvier, pour permettre aux badistes débutants d'acquérir des bases de jeu suffisantes avant leur première participation.

Chaque rencontre est jouée sur un lieu défini librement. Elle peut être jouée sur un jour de la semaine et à un horaire définis librement par accord mutuel entre les deux équipes mais en respectant la date de début et la date de fin définies par l'organisation pour cette rencontre.

Les résultats de chaque rencontre sont pris en compte dans le classement national FFBaD, conformément au Règlement Général des Compétitions.

Les règlements des compétitions fédérales s'appliquent dans la mesure où ils ne sont pas contredits par les alinéas suivants.

Article 1 – Inscriptions

Les inscriptions des équipes sont effectuées obligatoirement via un formulaire internet communiqué aux clubs par l'organisation avant la première journée de compétition.

Lors de cette inscription chaque équipe devra définir un capitaine et fournir ses coordonnées à l'organisation.

Elle devra préciser si elle s'inscrit en « Interclubs Néo » ou en « Interclubs Néo+ »

Elle devra définir un nom d'équipe. Le comité départemental de seine maritime de badminton invite les participants à faire preuve d'originalité pour le choix de ce nom.

Ce formulaire devra être renseigné dans son intégralité.

Les inscriptions doivent IMPERATIVEMENT parvenir au plus tard **15 jours avant** la date de début de la plage calendaire définie pour la première rencontre. Aucune inscription ultérieure ne sera acceptée. Toute inscription envoyée par tout autre moyen que le formulaire internet ne sera pas prise en compte.

Article 2 – Droits d'inscription et pénalités financières

Les frais d'inscriptions d'une équipe sont définis chaque début de saison (voir annexe 2). En cas de retrait d'une équipe après la date limite d'inscription, les frais d'inscription seront conservés par le Comité.

Les pénalités telles que définies dans l'annexe 2 seront facturées.

Article 3 – Frais et volants

Chaque équipe supporte ses propres frais de déplacement.

Les rencontres sont disputées en volants plumes ou hybrides. Les volants sont fournis à parts égales par les deux équipes.

Article 4 – Composition des équipes

4.1 Conditions communes

Tous les joueurs d'une équipe doivent être licenciés dans un même club du département de Seine-Maritime affilié à la FFBaD, ou dans un club FFBaD d'un département limitrophe invité par le comité 76 (voir article 5 : composition des poules et calendrier), et être en possession de leur licence valide la veille du début de la plage calendaire définie par l'organisation pour la première rencontre auxquels ils participent.

Sont admis à participer les cadets, juniors, séniors et vétérans (des catégories V1 à V10), non compétiteurs ou néophytes classés P11 max dans les 3 disciplines, la veille du début de la plage calendaire définie par l'organisation pour la première rencontre auxquels ils participent.

Les joueurs faisant l'objet d'une sanction disciplinaire ne pourront pas prendre part aux Interclubs Néo 76 pendant la durée de la sanction.

Les joueurs en arrêt maladie (avec certificat médical à l'appui) ne sont pas autorisés à évoluer en Interclubs Néo 76 pendant la durée de l'arrêt prescrit.

Un même joueur peut jouer pour plusieurs équipes d'Interclubs Néo 76 ou d'Interclubs Néo 76+ de son club sur la saison. Cependant, lorsqu'il participe à une rencontre d'une équipe d'Interclubs Néo 76, il ne peut pas participer à une rencontre d'une autre équipe d'Interclubs Néo 76 ou d'Interclubs Néo 76+ sur la même plage calendaire définie par l'organisation pour cette rencontre.

Un joueur ne peut participer qu'à deux matches d'une rencontre. Si un joueur est dans l'impossibilité de disputer le ou les matches qu'il lui reste à disputer (par exemple pour cause de blessure pendant l'échauffement ou pendant un premier match), il pourra être remplacé par un autre joueur de son club à condition que celui-ci n'ait pas été désigné pour participer à deux autres matches de la rencontre. En cas d'impossibilité de remplacement, le ou les matches restant à disputer dans la rencontre seront considérés comme perdus par WO sans que ceci entraîne de pénalité supplémentaire sur la rencontre, ni pénalité financière.

4.2 Conditions spécifiques

- **Interclubs Néo 76 :** La composition minimum d'une équipe est de 2 hommes et 1 femme par rencontre.
 - **Interclubs Néo 76+ :** La composition minimum d'une équipe est de 2 hommes et 2 femmes par rencontre.
-

Article 5 – Composition des poules et calendrier

Chaque équipe sera rattachée à une poule constituée de 4 à 6 équipes. Les poules seront constituées par l'organisation en privilégiant les regroupements géographiques. Des équipes d'un même club pourront être rattachées à une même poule dans la limite de deux équipes d'un même club par poule.

Si le nombre d'équipes engagées en Interclubs Néo 76+ est insuffisant pour constituer des poules par regroupement géographique, l'organisation pourra intégrer certaines équipes dans les poules d'Interclubs Néo 76. L'inscription en Néo 76+ vaut alors acceptation du règlement spécifique Néo 76.

Si une poule ne comporte que 4 ou 5 équipes de clubs de la Seine maritime, le comité 76 pourra compléter cette poule, pour atteindre 6 équipes au maximum, par des équipes invitées issues de départements limitrophes. Le choix d'une équipe invitée sera effectué par le comité 76 en respectant la proximité géographique.

Dans les poules de 5 ou 6 équipes, chaque équipe disputera une rencontre contre chacune des autres équipes de sa poule.

Dans les poules de 4 équipes, chaque équipe disputera deux rencontres contre chacune des autres équipes de sa poule (principe des rencontres aller / retour).

L'ordre des rencontres sera défini par l'organisation. Chaque rencontre devra être jouée sur une plage calendaire, entre une date de début et une date de fin, définies par l'organisation. La première rencontre sera disputée au plus tôt le 15 janvier de la saison. La dernière rencontre sera disputée au plus tard le 30 juin de la saison.

Article 6 – Organisation d'une rencontre

Une rencontre est jouée sur un lieu défini librement par accord mutuel entre les deux équipes.

Une rencontre peut être jouée sur une journée, du lundi au dimanche, définie librement par accord mutuel entre les deux équipes.

L'horaire d'une rencontre est défini librement par accord mutuel entre les deux équipes.

En cas de désaccord entre les deux équipes sur le lieu et/ou la date et/ou l'horaire de la rencontre, les deux capitaines des équipes concernées devront transmettre chacun par mail à l'organisation leur choix de lieu et/ou date et/ou horaire pour cette rencontre au moins 10 jours avant la fin de la plage calendaire attribuée à la rencontre concernée. L'organisation effectuera alors un tirage au sort. En cas de non-respect par une équipe de ce lieu et/ou cette date et/ou cet horaire, elle sera sanctionnée pour forfait d'équipe ou pour équipe incomplète sur cette rencontre et se verra pénalisée comme définie à l'article 2.

Article 7 – Déroulement des rencontres

7.1 Format des rencontres

- **Interclubs Néo 76 (4 matches) :**

- 1 double homme
- 1 simple dame
- 1 simple homme
- 1 double mixte

- **Interclubs Néo 76+ (5 matches) :**

- 1 simple dame
- 1 simple homme

- 1 double homme
- 1 double dames
- 1 double mixte

7.2 Règles communes

Les matches pourront être disputés dans l'ordre défini par accord mutuel entre les capitaines d'équipe.

Avant la rencontre, les capitaines établissent les compositions d'équipes et complètent la feuille de rencontre transmise par l'organisation. La feuille de rencontre doit être complétée pour chaque match.

Chaque match est joué en deux sets gagnants de 21 points, avec deux points d'écart. En cas d'égalité à 21 partout, le match est poursuivi jusqu'à ce que le score atteigne deux points d'écart. En cas d'égalité à 29 partout, le joueur ou la paire qui remporte un 30^{ème} point est déclaré vainqueur du set.

En cas d'un nombre insuffisant de joueurs dans une équipe, le (les) match(s) ne pouvant être disputé(s) est (sont) déclaré(s) perdu(s) par l'équipe défaillante. Le nom du (des) joueur(s) est (sont) indiqué(s) « WO » sur la feuille de rencontre et le score 21/0 21/0 est attribué à l'autre équipe.

En cas d'abandon en cours d'un match, le score au moment de l'abandon est noté sur la feuille de rencontre suivi de la mention « Ab ». Le nom du joueur qui a abandonné est noté en commentaire sur la feuille de rencontre.

En cas de remplacement en cours de rencontre, celui-ci est noté en commentaire sur la feuille de match.

A l'issue de la rencontre, la feuille de rencontre est signée par les deux capitaines. Chacun en conserve une copie, celle-ci pouvant être numérique.

Article 8 – Arbitrage et conduite

Les matches sont en auto-arbitrage.

Le conseil technique est autorisé entre les points et pendant les pauses.

Les joueurs et leurs conseillers techniques doivent respecter le « code de conduite des joueurs » et le « code de conduite des conseillers, entraîneurs et éducateurs » définis par la FFBaD.

Article 9 – Résultats et réclamations

La feuille de rencontre est transmise par l'un des capitaines par courriel à l'organisateur ou saisie sur badnet par l'un des deux capitaines au plus tard **un** jour après la date de fin de la plage calendaire définie pour la rencontre. Dans le cas d'un envoi des résultats par courriel, le capitaine de l'autre équipe doit en être destinataire en copie.

En l'absence de demande de modification de score par courriel ou sur badnet par le second capitaine **dans la journée suivant l'envoi courriel ou la saisie sur badnet** des résultats d'une rencontre par le premier capitaine, le résultat de cette rencontre sera considéré par l'organisateur comme validé par les deux équipes.

Lors du contrôle de la feuille de rencontre par l'organisation, en cas de joueur non autorisé à jouer au titre de l'article 4, le(s) match(s) joué(s) par ce joueur sera (seront) déclaré(s) perdu(s) par forfait (WO) sans pénalité financière. Dans le cas d'un joueur ayant participé à deux rencontres d'Interclubs Néo 76 ou d'Interclubs Néo 76+ sur une même plage calendaire, c'est la rencontre la plus tardive qui sera sanctionnée.

En cas de réclamation, une lettre explicative du capitaine de l'équipe plaignante doit parvenir, au plus tard trois jours après la date de fin de la plage calendaire définie pour la rencontre, à la commission compétitions, faute de quoi la réclamation ne sera pas examinée et sera classée sans suite. Si l'équipe adverse désire se justifier par rapport à la réclamation, elle devra suivre les mêmes conditions que définies précédemment.

L'ensemble des résultats d'une rencontre sont intégrés dans la base Poona de la FFBaD et interviennent dans le classement permanent par point hebdomadaire (CPPH) des joueurs participants en tant que compétition autorisée.

Article 10 – Classement

Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matches gagnés et perdus, selon le barème suivant :

Interclubs Néo 76

- Victoire (3 matches gagnés ou plus) : 2 points
- Nul (2 matches gagnés) : 1 point
- Défaite : 0 point
- Forfait : -1 point

Interclubs Néo 76+

- Victoire (3 matches gagnés ou plus) : 2 points
- Nul : 1 point
- Défaite : 0 point
- Forfait : -1 point
- Bonus offensif (victoire 5–0) : +1 point
- Bonus défensif (défaite 2–3) : +1 point

Les bonus tant offensif que défensif ne sont pas attribués en cas de forfait général d'une équipe ou de rencontre affectée par une pénalité.

En fin de saison, un classement des équipes de la poule est réalisé par l'organisation en tenant compte des résultats de toutes les rencontres prévues.

S'il y a égalité entre plus de 2 équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matches gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres :

- matches gagnés (1 point par match)
- matchs perdus (0 point)
- WO (-1 point par match non joué)

Si l'égalité persiste entre plus de 2 équipes, en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus (ou encore entre le nombre de points gagné et perdus) sur l'ensemble des rencontres.

Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par les résultats des rencontres les ayant opposées. En cas d'égalité, le classement est déterminé en fonction de la différence entre le nombre de matches (sinon de sets, puis de points) gagnés et perdus tout au long de la saison régulière. En dernier recours, les équipes seront départagées par un tirage au sort.

L'équipe classée première de sa poule à l'issue de l'ensemble des rencontres est déclarée « Vainqueur de sa poule d'Interclubs Néo76 » ou « Vainqueur de sa poule d'Interclubs Néo76+ ».

Article 11 : Récompenses

Des récompenses sont attribuées par le comité 76 de badminton. Ces récompenses et leurs modalités d’attribution sont définies en annexe 3 du présent règlement.

Article 12 : Sanction et recours

Les sanctions financières sont prononcées par l’organisation, dans les limites du présent règlement.

En cas de désaccord avec une décision de l’organisation, un club pourra saisir la commission régionale d’examen des réclamations et litiges qui statue sur les réclamations et litiges survenus au niveau régional (Voir Règlement fédéral d’examen des réclamations et litiges).

Annexes

- Annexe 1 : Calendrier commun de la saison
- Annexe 2 : Pénalités financières
- Annexe 3 : Récompenses

Interclubs Néo de seine Maritime (Néo 76) : Annexes

Saison 2025 - 2026

Annexe 1 : Calendrier

Date limite des inscriptions d'équipes : **Dimanche 11 janvier 2026.**

Rencontre N°	Plage calendaire			Date limite de remontée des résultats
1	du lundi 26 janvier 2026	au dimanche 1er mars 2026		lundi 2 mars 2026
2	du lundi 2 mars 2026	au dimanche 22 mars 2026		lundi 23 mars 2026
3	du lundi 23 mars 2026	au dimanche 26 avril 2026		lundi 27 avril 2026
4	du lundi 27 avril 2026	au dimanche 17 mai 2026		lundi 18 mai 2026
5	du lundi 18 mai 2026	au dimanche 7 juin 2026		lundi 8 juin 2026
6	du lundi 8 juin 2026	au dimanche 28 juin 2026		lundi 29 juin 2026

Annexe 2 : Droit d'inscription et pénalités financières

Les Interclubs Néo ne comprennent **aucun droit d'inscription.**

Cependant les pénalités financières suivantes seront facturées :

- en cas de forfait général d'équipe après la date limite des inscriptions : 150 €.
- en cas de forfait d'équipe sur une rencontre 30 €.
- en cas de composition insuffisante d'équipe pendant une rencontre : 10 € par joueur manquant.
- en cas de transmission des résultats d'une rencontre (courriel ou saisie badnet) au-delà du délai défini à l'article 9 : 10 € pour chaque équipe.

Le paiement sera effectué directement au trésorier du Comité 76 sur réception de facture adressée au club.

Annexe 3 : Récompenses

Une équipe déclarée vainqueur de sa poule d'Interclubs Néo 76 sera récompensée lors de l'assemblée générale du comité 76 de badminton qui suivra la fin de la saison d'Interclubs Néo 76 par :

- l'attribution par le comité 76 de badminton à son club d'une coupe.
- la remise d'un diplôme attestant de la valeur sportive de l'équipe.